Equipe de Proximité au Service de la Scolarisation

Dispositifs d'inclusion scolaires et d'enseignement - Pays-de-la-Loire

5, rue des Chesnaies - 49100 - ANGERS
Téléphone : 02 41 21 14 80
Courriel : iteplesschesnaies@asso-leschesnaies.com
Site internet : https://asso-leschesnaies.com/dispositifs/dispositif-d-inclusion-scolaire/ep2s

Informations sur le dispositif

Catégorie de l'établissement	Etablissement public
Type d'établissement	Ecole élémentaire , Collège
Académie	Nantes
Zone géographique concernée	Pays-de-la-Loire, Maine-et-Loire - 49
Profil des personnes accueillies	L'EP2S & le DAR sont des dispositifs de l'Association Régionale les Chesnaies bénéficiant d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'Éducation nationale (EN). Rattachés au SESSAD Angers, ils sont dédiés à des enfants et adolescents présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) : - 8 élèves au sein de l'Ecole Grégoire BORDILLON en ULIS TSA (EP2S école) - 4 élèves au Collège Jean VILAR en ULIS (8 autres élèves présentent une déficience cognitive) (EP2S collège) - 7 élèves au Collège Jean VILAR en Dispositif d'Auto Régulation (DAR)
Modalités d'admission	L'admission ne peut être prononcée qu'après : La notification par la Maison Départementale de l'Autonomie vers l'ULIS TSA et le SESSAD EP2S ; L'affectation par le secrétariat ASH auprès de l'inspecteur de l'Education nationale ; Et l'inscription de l'enfant par sa famille dans l'établissement concerné.